



APPEL A LA CONCURRENCE

Objet

**Marché N° FSE 01/01/2024/DEP-FSE/GUA**

**PRESTATIONS D'AGENCE DE VOYAGES  
(DEPLACEMENTS ET HEBERGEMENTS) –**

**AU TITRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL  
FEDER-FSE 2021-2027**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

Date limite de réception des offres :  
Vendredi 29 décembre 2023 à 12h00 (heure locale du pouvoir  
adjudicateur)

Pouvoir adjudicateur :

DEETS  
Service FSE  
Route des Archives  
Bisdary  
97113 Gourbeyre

## **Article 1 : Objet du marché**

### **1.1 Objet de la consultation**

Le service FSE de la DEETS de Guadeloupe recherche un prestataire pour l'acquisition de services d'agence de voyages pour l'organisation de déplacements professionnels (transports et hébergements) destiné aux gestionnaires et agents impliqués dans la mise en œuvre du volet FSE du PO FEDER-FSE 2021-2027.

### **1.2 Durée du marché :**

Le marché est passé pour une durée initiale de 12 mois à compter de sa date de notification. Puis, il peut être reconduit tacitement 2 fois par périodes successives de 12 mois.

## **Article 2 : Conditions de l'appel à candidature :**

### **2.1 Forme du marché**

Le présent accord cadre à bon de commande est passé selon une procédure adaptée (article L.2123-1 du Code de la Commande publique).

### **2.2 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

### **2.3 Langue**

Le marché et les offres des candidats seront entièrement rédigés en langue française.

### **2.4 Unité monétaire**

Le marché est à conclure dans l'unité monétaire : Euro

## **Article 3 : Dossier de consultation des entreprises (DCE) :**

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
- Le cahier des clauses particulières
- Le présent règlement de la consultation
- Le CCAG FCS

Le dossier de consultation :

Est disponible sous forme dématérialisée à partir des sites suivants :

- [www.guadeloupe.deets.gouv.fr](http://www.guadeloupe.deets.gouv.fr)
- [www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)
- [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Le dépôt des offres devra être effectué sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)).

#### **Article 4 : Etablissement des offres**

Chaque offre des candidats sera constituée de leurs dossiers complets rédigés en français comprenant les pièces énumérées ci-après.

##### **4.1 Candidature :**

Les pièces de candidature à fournir par un candidat sont :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusions mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11
- Tout document permettant de vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, ainsi que la capacité économique et financière nécessaires à l'exécution du marché.

##### **4.2- Offre :**

1) L'acte d'engagement

L'acte d'engagement devra être dûment renseigné, daté et signé par la personne habilitée à contracter au nom de la société, et comportant le cachet de l'entreprise.

2) L'offre technique et financière du titulaire :

- Le BPU dûment renseigné concernant les frais d'agence
- Un mémoire technique comprenant des éléments sur :
  - ses expériences, ses partenariats, son expertise
  - son mode de fonctionnement
  - qualité du service : délai d'exécution ; qualité de l'assistance

3) Un relevé d'identité bancaire ou postal complet de l'entreprise candidate.

#### **Article 5 : Présentation des offres**

La remise des offres doit se faire par voie électronique en distinguant le dossier de candidature et le dossier constituant l'offre du candidat.

Le dépôt des offres devra être effectué sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)).

A la date et heure limites annoncées dans l'avis d'appel public à la concurrence : vendredi 29 décembre 2023 à 12h00 (heure locale du pouvoir adjudicateur).

#### **Article 6 :**

##### **6-1 : Jugement des candidatures**

## **Le jugement des candidatures se fera sur :**

- La présence des documents de candidature
- Vérification de l'aptitude nécessaire à l'exécution du marché

### **Jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article L2152-7 du Code de la Commande Publique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète pourra être écartée si la pièce manquante est susceptible d'exercer une influence pour l'appréciation de l'offre.

#### **7.1 Offres :**

Les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation sont éliminées.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

Les critères d'évaluation des offres, notés en pourcentage qui correspond au nombre de point attribué par critère :

- Prix des frais de gestion agence (cf. BPU) : 50 points
- Expériences ; partenariats, expertises : 30 points
- Qualité de l'assistance 20 points

#### **7.2 Classement des offres :**

Après classement des offres, en fonction du nombre de points obtenus, l'offre ayant obtenue le maximum de points est choisi, en application des critères énoncés dans les documents de consultations du présent marché.

Le pouvoir adjudicateur dresse un procès-verbal.

### **Article 8 : Renseignements complémentaires**

Toute demande de précision(s) complémentaires(s) sur le cahier des charges devra se faire sur la plateforme : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) et par courrier électronique à l'adresse suivante : [leone.demea@deets.gouv.fr](mailto:leone.demea@deets.gouv.fr) : avec copie à [melina.kindeur@deets.gouv.fr](mailto:melina.kindeur@deets.gouv.fr)

Conformément à l'article L2132-2 Code de la Commande Publique « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique ».

Afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats, toute demande d'information(s) fera l'objet d'une réponse transmise à l'ensemble des candidats ayant consultés le DCE sur la plateforme.

*PROCEDURE ET RECOURS*

**Instance chargée des procédures de recours**

*Tribunal Administratif de LA GUADELOUPE*

*Rue Victor Hugues*

*97100 BASSE TERRE*

*Téléphone : 0590 81 45 38 – Télécopie : 0590 81 96 70*

*Courrier électronique : [greffe.ta-basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradm.fr)*

*Adresse Internet (URL) : <http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr>*